



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 6

Rubson GO je jointe mastic sans pistolet tous coloris sans trans

No. FDS : 291539  
V001.0

Révision: 14.03.2008  
Date d'impression: 25.06.2008

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**Désignation commerciale:**

Rubson GO je jointe mastic sans pistolet tous coloris sans trans

**Utilisation prévue:**

Masse de jointoiment silicone

**Raison sociale:**

Henkel France S.A.  
rue de Silly 161  
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

**Responsable pour la fiche de données de sécurité:**

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

**En cas d'urgence:**

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

### 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

### 3. Composition / informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Masses d'étanchéification de joints

**Substances de base pour préparations:**

Polydiméthylsiloxane  
Réticulant d'alkoxysilane  
Matières de charge inorganiques

**Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
a-Tridecyl-w- hydroxypoly(oxyethylene)~ 24938-91-8		< 3 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R41

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

#### 4. Mesures de premiers secours

**Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

**Inhalation:**

Air frais.

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau courante et au savon.  
Soigner la peau

**Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés:**

Sable  
Mousse.  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone.  
jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:**

Porter un équipement de sécurité.  
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Risques spécifiques inhérents au produit:**

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

#### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**Informations générales:**

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**Mesures de protection individuelle:**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage et d'élimination:**

Balayer mécaniquement.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 7. Manipulation et stockage

**Manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Stockage:**

Pour les bidons pressurisés: protéger des rayons directs du soleil et des températures supérieures à 50°C.  
Stocker dans un endroit frais et sec.  
Stocker à l'abri du gel.  
Températures conseillées: entre 0 °C et + 30 °C  
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.  
Ne pas stocker avec des oxydants.  
Ne pas stocker avec des matières/solutions inflammables.

**8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle****Remarques sur la conception des installations techniques:**

Pas d'autres indications, voir chap. 7.

**Protection respiratoire:**

Au cours de l'utilisation en grosse quantité.  
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.  
Filtre A1-3 (marron)

**Protection des mains:**

En cas de contact court ( p.ex. éclaboussures ), nous vous recommandons des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur > 0,4 mm et temps de pénétration > 480 min) conformément EN 374.  
Fournisseur e.g société allemande KCL, type Camatril Velours 730.  
En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection

**Protection du corps:**

vêtement de protection approprié

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pendant le travail ne pas manger ni boire.  
Ne pas fumer pendant le travail.

**9. Propriétés physico-chimiques****Propriétés générales:**

Aspect	liquide pâteux différent, selon la coloration
Odeur:	typique

**Propriétés phys.-chim.:**

Valeur pH (20 °C (68 °F))	8,9 - 9,2
Densité (20 °C (68 °F))	1,4 g/cm <sup>3</sup>
Viscosité (dynamique) ( )	6.000 - 8.000 mPas
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: eau)	Insoluble

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**Matières à éviter:**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Produits de décomposition dangereux:**

Aucun connu

## 11. Informations toxicologiques

**Informations générales sur la toxicologie:**

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

**Irritation des yeux:**

Irritation des yeux primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

## 12. Informations écologiques

**Persistance et biodégradabilité:****Biodégradabilité finale:**

Le produit n'est pas biodégradable.

**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Evacuation du produit:**

Collecte de déchets pour recyclage ou retraitement agréé.

Les restes de produits durcis ou desséchés peuvent être jetés en petites quantités à la poubelle ou à une collecte de déchets comparables aux ordures ménagères.

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune code de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Ils peuvent être demandés au fabricant.

**Evacuation d'emballage non nettoyé:**

Vider complètement les flacons d'aérosol, y compris le gaz propulseur.

Ne donner que des boîtes vidées à la collecte de matières de recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

**Transport routier ADR:**

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

**Transport ferroviaire RID:**

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	20
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

**Navigation intérieure ADN:**

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

**Transport maritime IMDG:**

Classe:	2.2
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

**Transport aérien IATA:**

Classe:	2.2
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, non-flammable

**15. Informations réglementaires****Phrases S:**

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Compositions:**

Pas d'obligation d'identification.

**Indications additionnelles:**

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales: Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.

Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes). Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit. Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Maladies à caractères professionnels:
N° tableau des maladies professionnelles:	25
Protection de l'environnement:	Installations classées: 1510 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

## 16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.